

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 39-446-1934 Indemnité.

n° 39-446-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 janvier 1934

Numéro JO

n° 446 du 01/01/1934

Date du numéro

1 janvier 1934

### TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de direction de la directrice de l'école des arts appliqués féminins a été portée de 3.000 à 4.200 francs l'an, pour compter du 1er janvier 1934.